

Appel à contributions pour le rapport du Groupe de travail sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de droits de l'homme (DRDH) :

Les questions suivantes visent à orienter les contributions :

- A quoi ressemble une feuille de route pour une bonne DRDH ?
- Quels exemples existent-ils de DRDH étant intégrés dans les procédures des entreprises tels que la gouvernance d'entreprises, la gestion des risques, la gestion des approvisionnements, les entreprises multinationales ?
- Quels exemples de bonnes pratiques existent-ils concernant les éléments de la DRDH tels que:
 - ✓ Impliquer les parties prenantes touchées (collectivités et travailleurs ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et syndicats) pour identifier et évaluer les impacts et les risques en matière de droits de l'homme
 - ✓ Utiliser l'effet de levier pour aborder les incidences potentielles et réelles sur les droits de l'homme causées par les relations économiques (fournisseurs, partenaires, entités gouvernementales et autres)
 - ✓ Communication transparente et véritable et signalement concernant les risques et incidences et comment ils sont traités
 - ✓ Intégration des aspects de genre
 - ✓ Mesurer l'impact de DRDH et ses résultats
- Quels exemples de bonnes pratiques de l'action gouvernementale existent-ils pour motiver et favoriser le DRDH (règlement, politiques, plates-formes d'apprentissage et de dialogue, organes de contrôle, propriété de l'État) ?
- Quels exemples existent-ils d'autres parties prenantes motivant, favorisant ou soutenant la DRDH (ex : investisseurs, cabinets d'avocats, services consultatifs d'entreprises, bourses, analyse comparative, organisations de la société civile) ?
- Toute autre information pertinente est également la bienvenue